

Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
DPATE 3
TA ATEE P1
Mél : ce.dpate3@ac-reims.fr

Le recteur de l'académie de Reims

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux adjoints techniques des établissements d'enseignement ;

VU le décret en date du 25 novembre 2020 par lequel Monsieur Olivier BRANDOUY est nommé recteur de l'académie de Reims ;

ARRETE

Article unique : sont inscrits au tableau d'avancement d'accès au grade **d'adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1^{ère} classe** au titre de l'année 2022 :

Nom – Prénom	Affectation actuelle
BRELEST Michel	Collège « Julien Régnier » de BRIENNE LE CHATEAU
LHOTEL Bruno	Collège « Professeur Nicaise » de MAREUIL LE PORT
ROULLEAU Jean-Marc	Lycée « Libergier » de REIMS

Fait à Reims, le 4 juillet 2022

Pour le Recteur et par délégation
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines



Cyrille Bourgerie